



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sauvetage en mer

Question écrite n° 37826

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la diminution de la subvention d'équipement de la Société nationale de sauvetage en mer. Le projet de loi de finances pour 2000 prévoit une baisse de 10,31 % de subvention. Cette perte de crédits budgétaires remet en cause l'acquisition d'embarcations et, à terme, les capacités d'intervention en mer de cette société ainsi que la sécurité des sauveteurs. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons qui l'ont amené à réduire cette subvention, pourtant essentielle pour la sécurité. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte un intérêt tout particulier aux conditions de fonctionnement de la SNSM, qui contribue avec ses sauveteurs bénévoles, de façon majeure, à la sauvegarde de la vie humaine en mer. La diminution de 1 million de francs de la subvention d'investissement accordée à la SNSM, initialement inscrite au projet de loi de finances pour 2000, résultait de la nécessité, lors de l'élaboration du projet de budget, d'un redéploiement ad minima des crédits en faveur de la sécurité maritime au titre des besoins urgents et immédiats existants en matière de signalisation maritime. A cet égard, il faut rappeler que le budget en matière de sécurité maritime aura augmenté de 13,7 % entre 1999 et 2000. Conscient de la nécessité d'abonder la dotation d'investissement allouée à la SNSM, le ministre a demandé et finalement obtenu que soit inscrit par voie d'amendement du Gouvernement au projet de loi de finances pour 2000, 1 million de francs de crédits d'investissement supplémentaires pour la SNSM. La subvention annuelle restera donc à 9,7 millions de francs, comme en 1999.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37826

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6664

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 551